



Assemblée générale

Distr. générale
4 août 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Point 69 de l'ordre du jour provisoire*

Promotion et protection des droits de l'enfant

Les conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) sur les filles et les mesures de relèvement prises pour y remédier

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport fait suite à la résolution [76/146](#), dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-dix-huitième session un rapport sur l'application de la résolution, qui contienne une analyse des conséquences de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur les filles et des mesures de relèvement prises pour y remédier. Dans le présent rapport, le Secrétaire général souligne les conséquences dévastatrices de la pandémie sur les filles, notamment les adolescentes, et insiste sur la nécessité d'investir d'urgence dans les mesures de relèvement, de prendre des initiatives pour combler les lacunes législatives et réglementaires, de disposer d'outils efficaces pour garantir l'offre de services adaptés en fonction de l'âge et du genre des personnes, et de soutenir la pleine réalisation des droits. Il souligne également qu'il est important de prendre des mesures qui favorisent la résilience des filles, leur leadership et leur participation à l'élaboration des politiques et d'investir dans les efforts de relèvement en général. Le rapport comprend également des recommandations pratiques pour accomplir des progrès à l'avenir à cet égard.

* [A/78/150](#).

** Le présent rapport a été soumis pour traitement après la date limite pour des raisons techniques indépendantes de la volonté du bureau auteur.



I. Introduction

1. La pandémie mondiale de coronavirus (COVID-19) et les efforts déployés pour l'endiguer ont eu des conséquences dévastatrices sur les filles et les femmes au regard de l'ensemble de leurs droits, notamment leurs droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques. Bien que les filles de toutes les régions du monde aient subi les répercussions de la crise, celles-ci ont été particulièrement profondes pour les filles vivant dans des pays à revenu faible ou intermédiaire, où les inégalités de revenu au sein du pays et entre les pays se sont accrues à la suite de la pandémie. Les plus touchées sont les filles présentant des vulnérabilités multiples et souvent croisées, telles que celles qui vivent avec un handicap, dans un contexte humanitaire, en zone rurale ou dans une communauté marginalisée, ou celles qui sont parties de chez elles pour un autre lieu. La perturbation des systèmes de santé et d'éducation, associée à la perte de stabilité économique et de sécurité alimentaire dans de nombreux ménages, a aggravé de nombreux risques pour les filles. Il s'agit notamment du fait qu'elles sont moins protégées contre des risques tels que les mariages d'enfants, les mutilations génitales féminines, l'exploitation et les atteintes sexuelles, les violences de genre, la violence en ligne et d'autres formes de violence, la traite des personnes et le travail des enfants.

2. Certains États, organisations multilatérales et groupes de la société civile se sont efforcés de combler les lacunes observées en ce qui concerne les services proposés aux filles dans le cadre des efforts qu'ils font pour assurer le relèvement de la COVID-19. Par exemple, dans l'ensemble des gouvernements du monde, 1 605 mesures tenant compte des questions de genre au total ont été adoptées dans les 18 mois qui ont suivi le début de la pandémie¹. Il reste cependant beaucoup à faire pour remédier aux conséquences dévastatrices de la pandémie sur les filles, notamment les adolescentes, et s'attaquer aux inégalités de genre structurelles qui existent de longue date. La polycrise qui sévit à l'heure actuelle, avec notamment la crise de la dette et la crise climatique, a provoqué une série de chocs, en particulier pour les pays en développement. Sans une augmentation spectaculaire des investissements financiers et une intensification substantielle des efforts déployés par les gouvernements et leurs partenaires pour aider les filles, la réalisation des objectifs de développement durable concernant les filles en particulier restera hors d'atteinte.

II. Cadre juridique et normatif

3. Les États ont l'obligation de respecter, protéger et faire observer les droits des filles en tout temps et d'éliminer toutes les formes de discrimination à leur égard, conformément aux traités internationaux relatifs aux droits humains, comme le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits des personnes handicapées et, en particulier, la Convention relative aux droits de l'enfant et les protocoles facultatifs s'y rapportant. Les droits des filles sont également consacrés dans des traités régionaux relatifs aux droits humains, notamment la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant et la Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing, adoptés en 1995 lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, constituent une feuille de route mondiale pour

¹ Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et Programme des Nations Unies pour le développement, *Government Responses to COVID-19 : Lessons on Gender Equality for a World in Turmoil* (New York, 2022).

parvenir à l'égalité des genres et à l'avancement des femmes et des filles, et les États ont réaffirmé leur volonté politique d'agir en 2020 lors de l'examen après 25 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

4. Bien que les filles aient rencontré des problèmes pour exercer leurs droits fondamentaux pendant de nombreuses années avant même le début de la pandémie de COVID-19, la pandémie a sapé les efforts mondiaux visant à faire progresser ces droits et à éliminer la discrimination à l'égard des filles. En outre, elle menaçait de ralentir, d'arrêter ou même d'inverser les progrès dans tous les domaines liés à la vie des filles, y compris (mais pas seulement) leurs droits à une participation égale dans toutes les sphères de la vie publique et leurs droits à l'éducation, à la santé, à une vie exempte de violences et de menaces de violence, en ligne et hors ligne, et à l'absence de discriminations.

III. Accès à l'éducation, à la santé, à l'eau et à l'assainissement et à l'alimentation et à la nutrition

A. Éducation

5. La pandémie de COVID-19 a provoqué la plus grande perturbation de l'éducation jamais vue, affectant plus d'un milliard d'enfants dans le monde et aggravant la crise mondiale de l'apprentissage qui existait déjà². En 2022, on estimait que les répercussions de la pandémie risquaient d'inverser les progrès globaux réalisés en matière d'éducation au cours des deux décennies précédentes³. Au plus fort de l'épidémie, plus de 180 pays avaient entièrement fermé leurs établissements scolaires et, bien que nombre d'entre eux aient mis en place des programmes d'enseignement à distance, au moins 463 millions d'enfants dans le monde n'ont pas pu bénéficier de pareilles initiatives^{4,5}. Les pertes d'apprentissage concernent les enfants partout dans le monde. Par exemple, un enfant sur huit est aujourd'hui incapable de lire et de comprendre un texte simple à l'âge de 10 ans. Les pertes ont été particulièrement importantes pour les enfants qui avaient déjà du mal à apprendre, ainsi que pour les enfants, y compris les filles, qui sont confrontés à de multiples désavantages, comme celles qui vivent dans des milieux à faibles revenus, en zone rurale ou qui ont été déplacées, les filles autochtones et celles qui appartiennent à des minorités, et celles qui vivent avec un handicap⁶.

6. D'après les estimations, avant la pandémie, 127 millions de filles en âge de fréquenter les classes du primaire et du secondaire n'étaient pas scolarisées dans le monde⁷. Les fermetures d'écoles et la perte d'espaces sûrs et de réseaux de soutien par les pairs qui en découle ont intensifié les obstacles à l'éducation des filles, en particulier des adolescentes, qui étaient déjà trop nombreuses à ne pas poursuivre des

² Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et autres, *From Learning Recovery to Education Transformation : Insights and Reflections from the 4th Survey on National Education Responses to COVID-19 School Closures* (Montréal, New York, Washington, 2022).

³ Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), *Global Annual Results Report 2021: Gender Equality* (New York, 2022).

⁴ Banque mondiale, UNESCO et UNICEF, *The State of the Global Education Crisis: A Path to Recovery* (Washington, Paris, New York, 2021).

⁵ UNICEF, « COVID-19: Are children able to continue learning during school closures? A global analysis of the potential reach of remote learning policies using data from 100 countries » (New York, 2020).

⁶ Banque mondiale *et al.*, *The State of Global Learning Poverty: 2022 Update*. (Washington, 2022).

⁷ Voir Base de données mondiale de l'Institut de statistique de l'UNESCO (2021). Consultable à l'adresse <http://data.uis.unesco.org/>.

études secondaires avant la pandémie. De nombreuses filles n'avaient pas ou peu d'accès aux appareils numériques qui leur auraient permis, entre autres, de pouvoir apprendre à distance. Par exemple, dans les pays à faible revenu, pour 100 jeunes hommes ayant des compétences numériques, seules 65 jeunes femmes ont la même chance⁸. Les filles avaient également moins accès aux sports, aux installations d'hygiène, à des repas nutritifs et aux services de santé essentiels, tels que la prévention de l'anémie. En outre, les filles assumaient une charge plus lourde en ce qui concerne les responsabilités domestiques et les soins et étaient plus exposées aux grossesses à l'âge de l'adolescence, à des problèmes de santé mentale, à la violence et à des pratiques néfastes, notamment comme le mariage des enfants et les mutilations génitales féminines⁹. Ces facteurs, aggravés par d'autres pressions sociales, économiques ou environnementales, ont conduit de nombreuses filles à ne pas retourner à l'école, ce qui limite leurs possibilités de trouver un emploi décent et utile¹⁰. Si des mesures immédiates ne sont pas prises sous la forme de politiques et d'investissements ciblés pour faire évoluer la situation, les effets sur les droits des femmes et l'égalité des genres s'en feront sentir pendant des générations.

7. Bien qu'il soit trop tôt pour évaluer les répercussions réelles de la pandémie sur l'égalité des genres dans l'éducation, les plans de relèvement ont inclus un large éventail d'interventions liées à l'éducation destinées à venir en aide aux filles. Au début de la pandémie, ces plans mettaient l'accent sur des mesures d'apprentissage continu, les établissements scolaires ayant été contraints de fermer leurs portes. Ils ont ensuite évolué pour promouvoir et faciliter le retour et le maintien des filles à l'école. Les initiatives scolaires comme non scolaires ont soutenu une réforme des programmes, la promotion de l'apprentissage des filles, l'enseignement des compétences nécessaires à la vie courante et une éducation sexuelle complète, ainsi que la mise en place de services de santé mentale, d'espaces sûrs et de meilleures installations d'hygiène.

8. Certaines initiatives se sont concentrées sur l'offre de services éducatifs aux filles qui ne sont pas scolarisées ou qui risquent d'abandonner l'école. Par exemple, certains gouvernements ont collaboré avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres partenaires pour octroyer des bourses aux filles, non seulement pour aider celles qui souhaitent reprendre leurs études dans un cadre formel ou non formel, mais aussi pour toucher les filles qui ne sont pas scolarisées. D'autres gouvernements s'efforcent d'améliorer les résultats scolaires des filles qui vivent dans des régions caractérisées par une situation fragile ou touchées par des conflits. En 2021, les dirigeantes et dirigeants du Groupe des Sept se sont engagés à faire en sorte que, d'ici 2026, 40 millions de filles supplémentaires soient scolarisées et que 20 millions de filles supplémentaires sachent lire à l'âge de 10 ans (ou à la fin de leur scolarité dans le primaire). En 2022, les dirigeantes et dirigeants réunis au Sommet sur la transformation de l'éducation ont reconnu les nombreux défis auxquels les filles sont confrontées pour accéder à une éducation de qualité et se sont engagés à faire progresser l'égalité des genres dans et par l'éducation. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'UNICEF, le Forum humanitaire mondial, Plan International, le Fonds Malala, la Banque mondiale et l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles ont lancé la Plateforme mondiale pour l'égalité des genres et l'autonomisation des filles et des femmes dans et par l'éducation en tant que coorganisateur.

⁸ UNICEF, *Bridging the Gender Digital Divide: Challenges and an Urgent Call for Action for Equitable Digital Skills Development*, (New York, 2023).

⁹ Voir [E/2022/55](#).

¹⁰ Ibid.

9. Les efforts de relèvement liés à l'éducation et axés sur les filles se sont heurtés à plusieurs difficultés, notamment le fait que les systèmes éducatifs doivent composer avec des budgets réduits et la perte d'enseignants, y compris d'enseignantes, en raison de la pandémie, ce qui rend encore plus difficile le maintien des filles à l'école et l'adoption de mesures pour remédier à leurs pertes d'apprentissage. D'après les résultats d'une étude mondiale réalisée en 2022, les pays n'avaient en moyenne alloué que 3 % de leurs plans de relance COVID-19 à l'éducation, ces pourcentages étant encore moindres dans les pays à revenu faible et à revenu intermédiaire inférieur. En outre, la part de l'aide publique au développement et de l'aide humanitaire consacrée à l'éducation a également diminué pendant la pandémie¹¹. Le fait que l'on ne dispose pas de suffisamment de données sur l'éducation ventilées par genre, âge et autres facteurs pertinents, ne laisse non plus d'être préoccupant. Cette situation entrave les efforts faits par les fonctionnaires de l'éducation et d'autres, ce qui rend difficile pour ces derniers de repérer les signes d'alerte précoce en cas de risque d'abandon scolaire, de mener une action ciblée auprès des filles à risque ou d'allouer efficacement les fonds destinés au relèvement.

B. Santé

10. L'interruption mondiale des services de santé de base a mis en danger la vie des filles, en particulier pour celles qui sont confrontées à de multiples formes de discrimination en raison de leur appartenance ethnique, de leur statut socioéconomique, d'un handicap, de l'âge, de la race, de leur localisation géographique ou de leur orientation sexuelle. Les perturbations des services offerts spécifiquement aux femmes, tels que les services de santé maternelle et les services de santé sexuelle et procréative, ont compromis la continuité des soins pour les adolescentes et les jeunes femmes, augmentant ainsi leur risque de morbidité, de mortalité et de grossesses non désirées. Plusieurs pays ont constaté une augmentation marquée du nombre de grossesses chez les adolescentes en raison des fermetures d'écoles, des confinements et de l'accès réduit des filles aux services de santé¹². Des données supplémentaires ventilées et sur le long terme sont nécessaires pour prendre entièrement la mesure de l'impact de la pandémie sur la santé et le bien-être des filles.

11. De nombreux gouvernements se sont efforcés de remédier aux perturbations engendrées par la pandémie de COVID-19 dans le secteur de la santé et qui posent des problèmes pour les filles. En Jordanie, par exemple, des plateformes numériques ont été utilisées pour évaluer dans quelle mesure la COVID-19 touchait les adolescentes et les jeunes femmes et pour leur fournir des services de santé ciblés¹³. Au Zimbabwe, avec le soutien de Plan International et d'autres partenaires, le Ministère de la santé et de la protection de l'enfance a fourni des services de santé sexuelle et procréative aux adolescentes et aux jeunes par le biais de cliniques mobiles. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la Santé et leurs partenaires ont aidé plusieurs pays à mettre en place des plans nationaux multisectoriels et tenant compte des questions de genre pour la santé des adolescentes et des adolescents, ainsi que des programmes visant à renforcer l'offre de soins maternels et néonataux de qualité. L'UNICEF a également élaboré un plan d'action quinquennal concernant les soins à apporter aux

¹¹ UNICEF, UNESCO et Banque mondiale, «Where Are We on Education Recovery? » New York, 2022.

¹² Gutmacher Institute, « Impact of the COVID-19 pandemic on adolescent sexual and reproductive health in Ethiopia », 2021.

¹³ Les exemples de pays sont tirés des contributions aux rapports communiqués par les États Membres.

nouveau-nés dans les situations humanitaires, qui comprend un critère spécifique aux soins prénatals à prodiguer aux femmes et aux adolescentes qui sont enceintes.

C. VIH et sida

12. La crise de la COVID-19 a encore réduit l'attention portée à la lutte mondiale contre le VIH et le sida et à son financement, qui était déjà en perte de vitesse, et a menacé les espoirs de réussite future dans ce domaine, en particulier en ce qui concerne l'impact genré du VIH sur les adolescentes. La forte augmentation de la pauvreté due à la pandémie, l'accès limité à l'éducation et aux services de santé et aux droits sexuels et procréatifs, y compris aux services vitaux liés à la prévention et au traitement du VIH, et la vulnérabilité accrue face aux pratiques néfastes et à la violence de genre restent des facteurs de risque majeurs et interdépendants d'infection par le VIH chez les adolescentes et les jeunes femmes. Les efforts déployés pour réduire le nombre de nouvelles infections chez les filles n'ont pas permis d'atteindre l'objectif mondial d'une réduction d'au moins 75 % d'ici à 2020, et l'on n'est pas en bonne voie pour atteindre l'objectif d'une réduction de 90 % d'ici à 2030¹⁴. D'après les estimations récentes, les filles représentent les trois quarts des nouvelles infections par le VIH dans le monde parmi les adolescents âgés de 15 à 19 ans¹⁵. En Afrique subsaharienne, les femmes et les filles représentent 63 % de toutes les nouvelles infections à VIH, ce qui est plus élevé que le taux mondial, de 46 %¹⁶.

13. La pandémie de COVID-19 a perturbé les principaux services de traitement et de prévention du VIH, mais les efforts déployés pour fournir des services et prévenir le risque de VIH chez les adolescentes et les jeunes femmes ont été évidents dans les efforts nationaux de relèvement de la COVID-19, en particulier en Afrique subsaharienne. Par exemple, des programmes fondés sur des données probantes et proposés par l'intermédiaire de plateformes en ligne fournissent aux adolescentes et aux jeunes femmes des informations essentielles en matière de prévention et de traitement, et les stratégies de prévention mettent l'accent sur des services intégrés, différenciés et durables en matière de VIH, de santé sexuelle et procréative et de violences de genre. En outre, l'Afrique du Sud, le Cameroun, le Lesotho, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et la Sierra Leone, entre autres pays, ont procédé à des réformes.

14. La Coalition mondiale pour la prévention de l'infection à VIH du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) a soutenu le Réseau d'apprentissage sur la prévention de l'infection à VIH du Sud au Sud dans plus d'une douzaine de pays afin de renforcer les capacités des adolescentes et des jeunes femmes par le biais de programmes de prévention, et a également mis au point un tableau de bord mondial de la prévention du VIH afin d'améliorer la collecte de données ventilées. En outre, en 2021, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le FNUAP, ONUSIDA, l'UNESCO et l'UNICEF ont lancé l'initiative Éducation Plus, un effort mondial de cinq ans visant à accélérer l'action et les investissements pour développer l'enseignement secondaire et donner des moyens d'agir aux adolescentes et aux jeunes femmes d'Afrique subsaharienne afin de faire baisser les taux d'infection par le VIH.

¹⁴ ONUSIDA, *In danger: UNAIDS Global AIDS Update 2022* (Genève, 2022).

¹⁵ UNICEF, *Global Annual Results Report 2021: Goal Area 1 – Every Child Survives and Thrives* (New York, 2022).

¹⁶ ONUSIDA, *The Path That Ends AIDS: 2023 UNAIDS Global AIDS Update* (Genève, 2023).

D. Santé mentale

15. Avant la pandémie, au niveau mondial, quelque 77 millions d'adolescentes âgées de 10 à 19 ans vivaient avec un problème de santé mentale¹⁷. Les situations de stress causées par la pandémie ont eu des effets néfastes sur la santé mentale et le bien-être de nombreuses filles. Parmi les facteurs de stress, citons notamment les fermetures d'école, la rupture des routines, l'enseignement à distance, la peur d'être infectée et les inquiétudes liés à sa sécurité personnelle, l'isolement et le fait d'être coupée de ses amis et de ses réseaux de sociabilité, la plus grande fréquentation des médias sociaux, la perte des revenus familiaux et de la stabilité économique, les restrictions de déplacement et la disparation des projets d'avenir. Chez de nombreuses filles, cela a conduit à une hausse des troubles dépressifs et de l'anxiété et à une montée du pessimisme face à l'avenir¹⁸. Les jeunes femmes ayant charge de famille, qui ont été soumises à des facteurs de stress supplémentaires (éducation des enfants et multiplication des tâches domestiques), connaissent également une situation difficile.

16. Grâce au soutien de l'UNICEF, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), du FNUAP, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), de la société civile et d'autres partenaires, de nombreux pays à revenu faible ou intermédiaire s'emploient à accroître l'offre de services de santé mentale et de soutien psychosocial pour les adolescentes, en vue de remédier à la crise de santé mentale causée par la pandémie et compte tenu du faible nombre de spécialistes de la santé mentale sachant traiter les enfants et adolescents (à l'heure actuelle, moins de 0,5 spécialiste pour 100 000 personnes)¹⁹. Des dizaines de pays, dont le Botswana, le Cambodge, le Guatemala, le Lesotho, le Mozambique, le Népal et l'Ouganda, adaptent leurs services de santé mentale et de soutien psychosocial aux enfants et aux adolescents, dont les filles, ou accroissent les services qu'ils leur proposent déjà. Pour aider les enfants et les personnes qui en ont la charge, on s'est attaché notamment à diffuser des informations et des messages clés sur la santé mentale, à fournir des services de soutien psychosocial à distance, à recenser par des analyses rapides les besoins des groupes vulnérables et à incorporer des services d'aide à la santé mentale dans toutes les initiatives de rescolarisation. Ainsi, le module de formation de l'UNICEF intitulé « Caring for the Caregiver » vise à favoriser la santé mentale et le bien-être psychologique des personnes ayant charge d'enfants. Alors même que perdurent les effets de la pandémie sur la santé mentale des jeunes, notamment des adolescentes, il sera indispensable à l'avenir d'investir dans la production de données de meilleure qualité, de façon à pouvoir évaluer l'impact des services et leurs lacunes, et de disposer d'une main-d'œuvre capable de répondre à une plus forte demande d'aide et de ressources.

E. Eau, assainissement et hygiène

17. Dans de nombreux pays, les femmes et les filles assument une part disproportionnée des travaux de collecte et de gestion de l'eau domestique et sont particulièrement touchées par le manque de services d'hygiène et d'assainissement, en raison à la fois de différences physiologiques (menstruations) et des normes de genre ancrées dans les sociétés. La pandémie n'a fait qu'aggraver cette situation pour

¹⁷ UNICEF, *Global Annual Results Report 2021: Goal Area 5 – Every Child has an Equitable Chance in Life* (New York, 2022).

¹⁸ « Where are we on education recovery? »; UNICEF, « The impact of COVID-19 on the mental health of adolescents and youth ».

¹⁹ OMS, *Mental Health Atlas 2020* (Genève, 2021).

beaucoup de femmes et de filles, notamment les femmes et filles handicapées et celles vivant dans un contexte humanitaire, des zones rurales, des bidonvilles ou des implantations sauvages. Ces femmes et ces filles ont été confrontées à de nouveaux problèmes, en plus de ceux existant déjà, la pandémie étant venue perturber les services d'eau, d'assainissement et d'hygiène, fortement réduire l'approvisionnement en eau, en savon et en autres produits d'hygiène et contraindre les États à consacrer des ressources nationales à la lutte contre l'épidémie. Nombre de femmes et de jeunes filles ont dû utiliser des services d'eau et d'assainissement insalubres ou trouver de nouvelles sources d'eau et installations d'hygiène, notamment pour répondre à leurs besoins menstruels. Leur charge de travail domestique en a été augmentée et, quand elles ont dû se rendre aux points d'eau et d'hygiène, elles ont été davantage exposées au harcèlement et à la violence²⁰.

18. Dans le cadre du relèvement postpandémique, les programmes Eau, Assainissement et Hygiène visant à favoriser la rescolarisation des filles prévoient la construction de toilettes séparées pour garçons et filles dans les écoles et leur rénovation, la distribution de produits menstruels aux adolescentes et le fourniture d'une éducation à la puberté, et l'adoption de lois en faveur de l'éducation à la santé et à l'hygiène menstruelles dans les écoles.

19. Dans l'exécution de sa Feuille de route pour l'eau, de son Plan d'action pour l'égalité des genres et de ses autres stratégies, l'UNICEF privilégie la fourniture directe de services, la distribution de fournitures d'urgence pour la santé et l'hygiène menstruelles et les programmes de renforcement des capacités, tout en intégrant les questions de genre dans son programme Eau, Assainissement et Hygiène pour tous, le but étant de pouvoir continuer d'offrir des services aux filles et aux autres à un coût abordable, en particulier dans les zones les plus durement touchées par la pandémie, comme les bidonvilles et les quartiers pauvres, les camps de réfugiés, les écoles et les établissements de soins²¹.

F. Alimentation et nutrition

20. La pandémie de COVID-19, qui est venue perturber les systèmes alimentaires et les services de santé et de nutrition et causer de grandes difficultés économiques, a aggravé l'insécurité alimentaire partout dans le monde. De ce fait, la malnutrition a augmenté, chez les femmes et les filles plus que chez les hommes, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, et l'écart qui existe de longue date entre femmes et hommes en matière d'insécurité alimentaire a plus que doublé, passant de 49 millions en 2019 à 126 millions en 2021²².

21. L'insécurité alimentaire est l'un des grands facteurs de l'abandon scolaire, du mariage d'enfants, de la violence fondée sur le genre, de l'exploitation et des atteintes sexuelles et des autres menaces pesant sur la sécurité des filles. Dans les pays à revenu faible et intermédiaire, la pandémie a entraîné une réduction globale de 30 % de la couverture des services nutritionnels essentiels, notamment l'alimentation scolaire, la supplémentation en micronutriments et les programmes de sensibilisation nutritionnelle, dont dépendent de nombreuses filles²³.

²⁰ UNICEF, ONU-Women et CARE, « Rapid gender analysis during COVID-19 pandemic: Mekong sub-regional Report – Cambodia, Lao People's Democratic Republic, Myanmar, Thailand and Viet Nam », septembre 2022.

²¹ UNICEF, *Global Annual Results Report 2021: Goal Area 4 – Every Child Lives in a Safe and Clean Environment* (New York, 2022).

²² UNICEF, *Undernourished and Overlooked: a Global Nutrition Crisis in Adolescent Girls and Women* (New York, 2023).

²³ UNICEF, *Global Annual Results Report 2021: Gender Equality* (New York, 2022).

22. Dans le cadre du redressement post-COVID-19, de nombreux États se sont efforcés d'atteindre les objectifs de nutrition et de sécurité alimentaire concernant les enfants, en particulier les filles. Ainsi, en coopération avec l'UNICEF, 76 pays ont assuré des services de dépistage précoce et de traitement de l'émaciation de l'enfant et, au moyen d'innovations programmatiques, dont le recours à des outils mobiles ou numériques de prestation de services, se sont attachés à renforcer les systèmes et à les adapter aux contraintes causées par la pandémie. Davantage de pays ont adopté la supplémentation en fer pour les adolescents – une mesure clé pour combattre l'anémie, maladie qui reste très répandue chez les adolescentes partout dans le monde et qu'exacerbent les inégalités de genre. Les pays se sont également employés à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies qui répondent aux besoins nutritionnels des enfants d'âge scolaire et assurent leur bien-être général en vue d'inciter les parents à scolariser leurs filles.

IV. Protection des filles contre la violence et tout préjudice

A. Violence à l'égard des filles

23. La pandémie de COVID-19 a accru la vulnérabilité intrinsèque des enfants face à la violence et causé des perturbations dans les services, programmes et systèmes dont l'objet est de combattre la violence à l'égard des femmes et des filles et des enfants en général²⁴.

24. Les fermetures d'écoles et les mesures de confinement ont contraint de nombreux enfants à rester chez eux dans des foyers peu sûrs, à la merci des membres de famille violents. Les enfants ont également été davantage exposés à la violence en ligne, du fait de l'essor rapide des technologies numériques à l'école, au travail et dans l'accès aux services et aux activités sociales.

25. Par ailleurs, la pandémie est venue accroître les risques pour les enfants qui ne vivent pas avec leur famille ou qui sont placés en détention ou en institution, notamment les filles. Ce constat confirme les données recueillies lors d'épidémies passées, qui indiquent que ces enfants sont davantage exposés à la violence²⁵.

26. Les États, les entités des Nations Unies, les organisations de la société civile et les coalitions internationales ont pris des mesures ciblées pour contrer l'augmentation des violences à l'égard des filles résultant de la pandémie. Les membres du Partenariat mondial pour l'élimination de la violence envers les enfants et de la coalition œuvrant à l'Initiative « Safe to learn » ont adapté et renforcé leurs programmes, tandis que l'Alliance mondiale « WeProtect » a accéléré l'action qu'elle mène pour combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles en ligne. Au niveau national, en coopération avec les partenaires internationaux, les États ont fourni des services de santé, des services sociaux et des services de police et de justice et notamment mis en place et développé des services de soutien psychosocial en ligne et des services d'assistance téléphonique gratuits en vue de prévenir et de combattre toutes les formes de violence, dont les violences facilitées par la technologie. Des travaux sont également en cours pour mettre au point des méthodes innovantes permettant de mesurer l'impact de la pandémie sur la prévalence de la violence contre les enfants, notamment les filles, afin d'améliorer les actions de prévention et d'intervention.

²⁴ Organisation mondiale de la Santé, *Rapport de situation 2020 sur la prévention de la violence à l'encontre des enfants dans le monde* (Genève, 2020).

²⁵ UNICEF, « Towards a child-focused COVID-19 response and recovery: a call to action », Jakarta, août 2021.

B. Violence de genre et traite des personnes

27. Les contraintes économiques et sociales dues à la pandémie, les confinements et les autres mesures prises pour limiter les contacts interpersonnels et les déplacements, ainsi que la fermeture des lieux d'accueil et de protection du fait de la pandémie, ont entraîné une hausse très forte des violences de genre à l'égard des femmes et des filles, dans les sphères publiques et privées, en ligne et hors ligne. La crise a également mis à rude épreuve les services de prévention et d'intervention, en empêchant les rescapées de chercher de l'aide et de dénoncer les violences qu'elles avaient subies, ce qui fait qu'un grand nombre de cas de violence n'ont pas été recensés²⁶.

28. Selon certaines estimations, les confinements imposés par la pandémie auraient entraîné dans le monde quelque 31 millions de cas supplémentaires de violences de genre, ce qu'on appelle la « pandémie fantôme »²⁷. La plupart des meurtres de femmes et de filles dans le monde sont des féminicides, sont perpétrés par le partenaire intime et sont le point culminant d'une longue trajectoire de violences de genre²⁸.

29. Aussi bien avant que pendant la pandémie, les femmes et les jeunes filles ont été les principales victimes de la traite des personnes. Selon l'ONUUDC, en 2020, à l'échelle du globe, une victime sur cinq de cette traite avait été une fille²⁹.

30. Si l'on dispose de peu de données fiables sur la prévalence de la traite des personnes au cours de la pandémie, on n'en estime pas moins que les conséquences économiques et sociales de la pandémie, comme la hausse de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, la perte des moyens de subsistance, la fermeture des écoles et l'interruption des services publics, notamment des services de santé, ont rendu les femmes et les filles plus vulnérables encore face à la traite. Ainsi, les confinements et les restrictions de déplacement ont offert aux trafiquants, qui sont souvent aussi le partenaire intime, l'occasion de pouvoir mieux contrôler leurs victimes. La pandémie ayant fait augmenter le nombre d'internautes, les trafiquants ont eu de plus en plus recours aux technologies pour choisir, attirer, contrôler et exploiter leurs victimes, tout en prenant soin d'effacer toute trace de leurs activités sur Internet et toute information sur leur identité³⁰. L'ONUUDC a mené une étude mondiale sur les effets de la pandémie sur la traite des personnes, analysant la situation et les mesures prises pour y remédier. Le HCR a dressé quant à lui la carte des services de protection des victimes de la traite, notamment au Sahel et en Afrique de l'Est. Beaucoup encore reste à faire, en particulier par les États, pour localiser les rescapées de la traite, prendre contact avec elles et leur offrir de l'aide.

31. Bien des politiques de relèvement post-pandémique adoptées dans le monde n'intègrent aucune perspective de genre ou d'intersectionnalité, ce qui ne fait qu'exacerber les inégalités sociétales de longue date qui exposent les femmes et les filles aux violences de genre. On trouve toutefois de nombreux exemples de politiques de relèvement ayant tenu compte du genre et dans lesquelles figurent des initiatives destinées à promouvoir la sécurité, la résilience, les moyens d'action et le pouvoir de décision des femmes et des filles. Ainsi, dans le cadre de leurs programmes visant à prévenir et à combattre les violences de genre à l'égard des femmes et des filles en

²⁶ UNICEF, « Global COVID-19 situation report n° 8: 11-24 June », juin 2020.

²⁷ FNUAP, « Impact of the COVID-19 pandemic on family planning and ending gender-based violence, female genital mutilation and child marriage », note technique intermédiaire, avril 2020.

²⁸ ONUUDC et ONU-Femmes, « Gender-related killings of women and girls (femicide/feminicide): global estimates of gender-related killings of women and girls in the private sphere in 2021 – improving data to improve responses to femicide/feminicide », 2022.

²⁹ ONUUDC, *Global report on trafficking in persons 2022* (Vienne, 2023).

³⁰ [A/77/292](#).

temps de COVID-19, des pays comme l'Argentine, le Bangladesh, la Jamaïque, le Liban, Madagascar, le Mexique, le Monténégro, le Soudan et le Tadjikistan, entre autres, ont mis en place des services de santé, de soutien psychosocial et d'aide judiciaire destinés aux rescapées et adaptés au genre, élaboré des lignes directrices normalisées et formé du personnel à la prévention et à la lutte contre les violences de genre. On trouve aussi dans ces programmes des mesures d'aide économique et d'accompagnement éducatif, des activités d'information et de sensibilisation, des programmes de prévention (parentalité positive, stratégies de lutte anti-traite) et des mesures visant à accroître et à renforcer les services d'assistance téléphonique et les mécanismes de signalement.

C. Mariage d'enfants et mutilation génitale féminine

32. En dépit des progrès notables réalisés à cet égard au cours des 20 dernières années, le monde n'est pas en voie d'atteindre d'ici à 2030 l'objectif fixé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, à savoir éliminer le mariage d'enfants et la mutilation génitale féminine – situation qui prévalait même avant la pandémie. On estime toutefois que, pendant la prochaine décennie, du fait de la pandémie, jusqu'à 10 millions de filles de plus pourraient être mariées et que 2 millions de mutilations génitales féminines de plus seront pratiquées³¹.

33. La scolarisation protège les filles du mariage d'enfants. Dans certaines régions d'Afrique et d'Asie, les données indiquent que les filles qui, avant la pandémie, avaient participé à des programmes de scolarisation se sont finalement mariées encore enfant du fait de la défaillance des programmes et des structures de protection, dont les écoles, et de l'accroissement de la contrainte économique pesant sur les foyers.

34. De même, la hausse (actuelle et anticipée) du nombre des mutilations génitales féminines s'explique de diverses façons : les filles n'étant pas à l'école et davantage de personnes se trouvant au foyer pendant plus longtemps, il est plus facile de pratiquer des mutilations en cachette ; la fermeture des écoles et l'accès limité aux services de santé ne permettent pas de profiter des services de protection et d'intervention ; enfin, les occasions de sensibilisation et de dialogue au sein des populations locales sont moins nombreuses³².

35. Pour agir dans ces domaines, des pays comme l'Australie, le Bangladesh, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Nigeria, l'Ouganda et le Zimbabwe ont utilisé divers outils et diverses plateformes. Ainsi, dans le cadre du programme conjoint FNUAP-UNICEF sur les mutilations génitales féminines « Accélérer le changement » et du Programme mondial visant à mettre fin aux mariages d'enfants, ces États se sont employés à revitaliser leurs activités, en s'attachant à autonomiser les adolescentes et à les doter de compétences et de connaissances pratiques et théoriques dans le domaine de la sexualité humaine, en renforçant l'action visant à transformer les normes de genre et les normes sociales qui sont à la source des pratiques préjudiciables, en fournissant des services de santé sexuelle et reproductive adaptés aux adolescents et en élaborant des cadres juridiques et normatifs. Dans le cadre de l'Initiative Spotlight, l'UNICEF, le FNUAP, l'Union africaine et d'autres partenaires se sont associés en 2021 pour tenter de réinventer la façon dont les jeunes pourraient participer à l'élimination des pratiques néfastes en Afrique.

³¹ UNICEF, « COVID-19: a threat to progress against child marriage », New York, 2021; FNUAP, « Impact of the COVID-19 pandemic on family planning and ending gender-based violence, female genital mutilation and child marriage ».

³² UNICEF, *Global Annual Results Report 2021: Goal Area 3 – Every Child is Protected from Violence and Exploitation* (New York, 2022).

D. Filles en contexte humanitaire ou en déplacement

36. En conjuguant leurs effets, les normes et structures sociales discriminatoires à l'égard des filles et les perturbations dans la prestation des services et les bouleversements socio-économiques causés par la pandémie ont créé une situation désastreuse pour de nombreuses femmes et filles vivant déjà dans l'insécurité – comme en Afghanistan, où leurs droits ont été fortement rognés. Les filles touchées par les conflits et déplacées de force ont deux fois plus de chances de ne pas être scolarisées que les garçons, une situation qui n'a fait qu'empirer pendant la pandémie, qui a eu maintes répercussions sur l'éducation des filles³³. Le manque de données sur les adolescentes en contexte humanitaire faisait déjà difficulté avant la pandémie et reste un problème important.

37. Les conflits armés, la violence et les phénomènes météorologiques extrêmes continuent de jeter sur les routes enfants et familles à une échelle sans précédent. Parallèlement, les politiques anti-COVID-19 ont contribué à mettre certains enfants réfugiés, migrants et déplacés dans des situations à risques, certaines politiques de confinement et de fermeture des frontières adoptées au début de la pandémie étant toujours en vigueur³⁴. Ainsi, les enfants réfugiés, migrants et déplacés et leurs familles, notamment les filles, sont bien plus exposés que les autres à la pauvreté et risquent davantage d'être séparés ou de faire l'objet de discrimination. Par ailleurs, de nombreux enfants réfugiés, migrants et déplacés qui n'avaient pas accès aux services essentiels avant la pandémie ne sont aujourd'hui pas pris en compte dans les activités de relèvement post-pandémique³⁵.

38. Les filles réfugiées, migrantes et déplacées sont davantage vulnérables à l'exploitation et aux atteintes sexuelles perpétrées par les passeurs, les gardes-frontières, les policiers et toutes personnes rencontrées au cours du voyage. Des recherches récentes indiquent que ces tendances se poursuivent au stade actuel de la pandémie. Ainsi, il ressort d'une étude de l'Observatoire de l'ONU DC sur le trafic illicite de personnes migrantes que, le long des itinéraires de migration clandestine d'Afrique du Nord et d'Afrique de l'Ouest, les filles risquent davantage d'être victimes d'exploitation sexuelle de la part des passeurs que les garçons et les hommes³⁶. Plusieurs pays ont renforcé leurs activités de recherche des victimes de la traite dans les situations de crise, par exemple parmi les personnes fuyant l'Ukraine pour la Lettonie, la Slovaquie et la Slovénie. Toutefois, dans de nombreuses régions, on n'a guère accès à des données ventilées par sexe sur les migrations régulières et irrégulières, ce qui fait que les filles restent largement « invisibles » aux recherches et qu'il n'y a pas de politiques fondées sur des données qui permettraient un relèvement post-pandémique répondant aux besoins des filles.

39. Parmi les activités de relèvement menées à l'échelle mondiale et visant spécifiquement les filles vivant dans un contexte humanitaire, on trouve notamment des programmes d'éducation et de développement des compétences, des programmes de prévention des violences de genre, des services de gestion de l'hygiène menstruelle et des services de santé mentale et de soutien psychosocial. En 2021, l'UNICEF a

³³ UNESCO, « L'aide humanitaire pour l'éducation : les raisons de son importance, pourquoi il faut l'intensifier », Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous, document de référence n° 21 (Paris, 2015).

³⁴ UNICEF, *Global Annual Results Report 2021: Humanitarian Action* (New York, 2022).

³⁵ UNICEF, « Taking and inspiring action: UNICEF practices for children on the move during COVID-19 », juillet 2020.

³⁶ Observatoire de l'ONU DC sur le trafic illicite de personnes migrantes, « Focus on Migrant Smuggling from Nigeria; Key Findings on the Characteristics of Migrant Smuggling of Nigerians », septembre 2022.

permis à 31,7 millions d'enfants (dont 50 % de filles), dont 4 millions d'enfants en déplacement, d'avoir accès à l'éducation dans un contexte humanitaire³⁷.

40. Si l'aide apportée aux enfants réfugiés, migrants et déplacés pendant le relèvement post-pandémique profite souvent aux filles, celle-ci n'a pas été conçue spécifiquement en tenant compte des questions de genre. Le Réseau des Nations Unies sur les migrations, entre d'autres, plaide pour que les enfants migrants, notamment les filles, soient pris en compte dans les activités mondiales de lutte anti-COVID-19 et de relèvement post-pandémique.

V. Inclusion et participation économiques et sociales

A. Pauvreté et précarité

41. La contraction de l'économie mondiale provoquée par la pandémie de COVID-19 a entraîné un accroissement du nombre de personnes vivant dans la pauvreté dans le monde. Les grands progrès accomplis avant la crise sanitaire dans le domaine de la réduction de la pauvreté des enfants ont été anéantis par la COVID-19 et ses conséquences. Selon certaines estimations, 150 millions d'enfants de plus vivraient en situation de pauvreté multidimensionnelle en raison de la pandémie³⁸. Cet état de fait a de vastes répercussions pour de nombreuses femmes et de nombreuses filles, en particulier pour celles qui vivent dans des pays à revenu faible ou intermédiaire, pour les ménages les plus pauvres et pour celles qui vivent dans des conditions vulnérables, telles que les contextes humanitaires, les situations de rue ou les situations de déplacement. Ces femmes et ces filles vivent dans des conditions précaires, privées notamment de soins de santé, d'éducation, de nutrition et d'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services d'hygiène.

42. Les normes de genre et structures discriminatoires, comme les inégalités en matière d'accès aux ressources économiques et de pouvoir de décision sur les ressources du ménage, ainsi que les attentes en matière de soins, ont alimenté et exacerbé les obstacles structurels qui limitent l'inclusion économique, sociale et politique des femmes et des filles³⁹.

43. La pauvreté énergétique, notamment celle que la pandémie a provoquée, touche également les femmes et les filles de manière disproportionnée. Dans certains cas, celles-ci passent jusqu'à 20 heures par semaine à collecter de la biomasse et de l'eau potable de sources éloignées de chez elles et, ce faisant, elles sont exposées à des violences sexuelles et d'autres formes de violence. Certaines études montrent que les personnes exposées à la pollution atmosphérique, comme celle qu'entraînent l'utilisation de bois de chauffage ou le recours à d'autres méthodes de cuisson polluantes, sont plus vulnérables à la COVID-19⁴⁰. Cette vulnérabilité peut toucher les femmes et les filles de manière disproportionnée, car ce sont elles qui sont le plus souvent chargées de faire la cuisine.

44. Plus de 115 pays ont travaillé avec l'UNICEF et d'autres partenaires pour créer des systèmes de protection sociale inclusifs, qui intègrent la dimension genre, car ils

³⁷ UNICEF, *Global Annual Results Report 2021: Goal Area 2 – Every Child Learns* (New York, 2022).

³⁸ UNICEF, « Financing an inclusive recovery for children: a call to action » (New York, juillet 2021).

³⁹ Plan International, « Submission for the study on the impact of the COVID-19 pandemic on human rights of young people » (18 février 2022).

⁴⁰ EmPower: Women for Climate-resilient Societies, Programme des Nations Unies pour l'environnement et ONU-Femmes, « Think piece: gender and climate change in the context of COVID-19 » (2020).

ont constaté que la pauvreté multidimensionnelle et la précarité qui l'accompagne avaient été aggravées par la pandémie. Les transferts en espèces destinés aux plus vulnérables, notamment aux adolescentes et aux membres de leur famille, sont une stratégie de relèvement essentielle à laquelle plusieurs pays, dont le Ghana et l'Inde, ont eu recours avec le soutien de la Banque mondiale, de l'UNICEF et d'autres entités.

B. Rôles des femmes et des hommes, travail et droits fonciers

45. La pandémie de COVID-19 a aggravé les inégalités de genre existantes et durci les normes discriminatoires sur lesquelles reposent souvent le travail des enfants et le travail domestique non rémunéré et elle a entraîné la perte d'emploi et eu d'autres répercussions négatives pour les filles. On estime qu'en raison de la pandémie, 9 millions d'enfants de plus risquent d'être contraints de travailler d'ici à la fin de 2022⁴¹. Le travail des enfants est le produit de nombreux facteurs mais, dans le contexte de la crise sanitaire, ce sont principalement les difficultés économiques qui ont conduit les parents à pousser les enfants, notamment les filles, à contribuer financièrement à la survie de la famille.

46. La perte du revenu familial, l'insécurité alimentaire, la fermeture des écoles liée à la pandémie, la pression qui s'exerce pour ce qui est d'assumer les responsabilités des membres du ménage qui sont malades ou décédés et les normes de genre qui accordent moins d'importance à l'éducation des filles qu'à celle des garçons ont poussé de nombreuses filles, en particulier celles qui vivent dans les zones rurales, à entrer sur le marché du travail⁴². Elles y sont exposées à diverses formes d'exploitation et de travail dangereux, notamment dans le secteur agricole, où elles peuvent pâtir de mauvaises conditions de travail et subir des violences de genre.

47. De nombreuses filles ont dû assumer une charge disproportionnée de travail domestique non rémunéré à la maison et dans les entreprises familiales pour atténuer les pressions financières et d'autres pressions exercées sur les ménages par la pandémie⁴³. Elles s'exposent à l'exploitation et peuvent courir d'autres risques en matière de protection quand elles jouent le rôle d'aidantes et font un travail non rémunéré, et elles peuvent être privées de perspectives d'éducation ou de moyens de subsistance⁴⁴.

48. Lorsque les jeunes femmes et les adolescentes entrent sur le marché du travail, elles occupent souvent des emplois informels mal rémunérés et travaillent généralement dans le secteur des services directs. Elles sont donc particulièrement exposées aux licenciements et à la perte de revenus en période de contraction économique et de fermeture d'entreprise. En outre, bien souvent, ces tâches ne peuvent pas être effectuées à distance. Dans ce contexte, le chômage dû à la pandémie

⁴¹ Bureau international du Travail (BIT) et UNICEF : Travail des enfants : Estimations mondiales 2020, tendances et chemin à suivre (New York, 2021).

⁴² Anna Kalbarczyk et autres, « COVID-19, nutrition, and gender: an evidence-informed approach to gender-responsive policies and programs », *Social Science & Medicine*, vol. 312, No 115364 (novembre 2022).

⁴³ Save the Children, « Beyond the shadow pandemic: protecting a generation of girls from gender-based violence through COVID-19 to recovery » (Fairfield, Connecticut, et Londres, 2020).

⁴⁴ ONU-Femmes, « From Insight to Action: Gender Equality in the Wake of COVID-19 » (New York, 2020).

touche davantage les filles et les jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans que les autres membres de la société⁴⁵.

49. Les femmes et les adolescentes qui sont tributaires de moyens de subsistance sensibles au climat, comme l'agriculture et le tourisme, ont subi des pressions économiques considérables en raison de la contraction de ces secteurs provoquée par la pandémie. Ce problème a accentué les inégalités de genre et les politiques discriminatoires que de nombreuses femmes et adolescentes devaient déjà affronter dans ces secteurs avant la crise sanitaire⁴⁶.

50. L'insuffisance de protection juridique, l'absence de documents et l'existence de normes sociales restrictives ont longtemps empêché les femmes et les filles autochtones, celles qui vivent en milieu rural et d'autres d'être propriétaires foncières et d'exploiter ou de contrôler des terres, qui constituent pourtant une ressource essentielle pour de nombreux ménages. La pandémie a accentué la privation des droits, les femmes et les filles vivant en milieu rural étant souvent déshéritées et privées d'accès à la terre après le décès de leur mari ou de leur père⁴⁷. En pareil cas, des membres de la famille de leur mari, des sociétés multinationales ou d'autres entités peuvent aussi s'emparer de leur terres, et ces femmes et ces filles ne disposent pas des ressources financières, des informations ou du soutien nécessaires pour faire respecter leur droit à la propriété. Cette situation peut entraîner la perte des moyens de subsistance et aggraver la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

51. Certains plans de relèvement et de renforcement de la résilience prévoient des mesures en faveur de l'égalité des genres qui visent à favoriser une prise en charge équitable des soins, en partie pour encourager la participation des jeunes femmes et des adolescentes au marché du travail rémunéré. Ainsi, en Europe et en Asie centrale, l'UNICEF et ses partenaires ont soutenu le développement d'une application mobile visant à remettre en question les normes traditionnelles en matière de soins. En outre, 190 pays et territoires ont planifié, introduit ou adapté des mesures de protection sociale en réponse au COVID-19, comme le recours aux transferts en espèces, qui ont fait leurs preuves dans la lutte contre le travail des enfants.

52. En Afrique, en particulier, les pays ont pris plusieurs engagements en matière de droits fonciers au cours des deux dernières années, notamment en adhérant au Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique et au Cadre et lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique, deux instruments qui pourraient faire progresser l'accès des femmes et des filles aux droits fonciers.

C. Participation et inclusion sociales des filles

53. Les femmes et les filles ont été en première ligne dans la lutte contre la pandémie de COVID-19, en tant qu'éducatrices, soignantes et prestataires de soins non rémunérés. Les faits montrent que le point de vue des filles sur la reconstruction après les crises est essentiel car ce sont elles qui savent le mieux ce dont elles ont besoin, et leurs contributions sont donc capitales pour améliorer l'efficacité des programmes de relèvement. Pourtant, partout dans le monde, elles restent largement sous-

⁴⁵ Organisation internationale du Travail (OIT), Document de synthèse intitulé « An uneven and gender-unequal COVID-19 recovery: update on gender and employment trends 2021 » (octobre 2021).

⁴⁶ « Think piece: gender and climate change in the context of COVID-19 ».

⁴⁷ [A/76/204](#).

représentées lorsqu'il s'agit de prendre des décisions concernant le relèvement après une pandémie et pour ce qui est du contrôle des ressources publiques⁴⁸.

54. Dans certains pays, il y a eu des améliorations en ce qui concerne la participation des filles à la prise de décision liée au relèvement. Ainsi, l'Égypte a accru son soutien au renforcement du leadership et de la véritable participation des filles, qui sont les principales diffuseuses d'informations auprès de leur famille et de leur communauté, notamment au moyen d'initiatives en ligne visant à lutter contre la mésinformation au sujet de la COVID-19. Au Mexique, les défenseuses des droits des filles ont bénéficié d'un soutien pour participer véritablement et en toute sécurité à un dialogue intergénérationnel sur la COVID-19 avec les pouvoirs publics. À la quinzième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, les États se sont engagés à prendre en compte les questions de genre dans les politiques d'intervention et de relèvement après une pandémie et à faire participer les femmes et les filles à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces politiques.

55. La maladie à coronavirus et les diverses mesures de confinement prises par les États en conséquence ont fait que la pandémie a eu des effets dévastateurs sur les quelque 240 millions d'enfants vivant en situation de handicap dans le monde et sur les membres de leur famille, effets qui se sont fait sentir plus encore pour les femmes et les filles vivant avec un handicap. Les filles en situation de handicap ont moins de chances que les garçons d'avoir accès à des soins de santé, à l'alimentation, à des équipements d'assistance et à une formation professionnelle. Elles ont également dû affronter d'autres difficultés liées à l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux installations sanitaires, y compris pour l'hygiène menstruelle, et ont couru des risques de protection supplémentaires, s'exposant notamment à la violence de genre⁴⁹. Certains efforts de relèvement pris après la pandémie s'adressent directement aux filles vivant avec un handicap. Ainsi, au Yémen, les ménages ayant des enfants en situation de handicap, des filles en particulier, ont reçu des transferts en espèces visant à les aider à faire face aux conséquences socioéconomiques de la crise sanitaire.

56. Le nombre de personnes ayant accès au numérique n'a jamais été aussi élevé et de nombreuses filles et de nombreuses femmes ont eu recours à Internet pour leur travail, pour suivre un enseignement ou avoir des interactions sociales et pour les loisirs, ainsi que pour accéder à des informations vitales sur la pandémie et d'autres sujets. Toutefois, en raison de la fracture numérique entre les genres, de nombreuses filles ne sachant pas se servir des outils numériques ou n'ayant pas accès à des appareils et à une connexion Internet n'ont pas pu obtenir des informations essentielles ni accéder à des possibilités d'apprentissage pendant la fermeture des écoles. Avec l'accélération de l'utilisation du numérique, les risques de cybermenaces ont été multipliés pour les filles et les femmes, conduisant à la violence, à la traite et à l'exploitation et entraînant des inégalités structurelles⁵⁰. Au-delà des solutions initiales d'apprentissage à distance, on retiendra les efforts de relèvement liés au numérique qui concernent, par exemple, l'habileté numérique et le renforcement des compétences technologiques des filles et qui visent à combler les écarts entre les genres.

⁴⁸ UNICEF, *Global Annual Results Report 2021: Gender Equality* (New York, 2022).

⁴⁹ UNICEF, « Children with disabilities and COVID-19 », revue trimestrielle de recherche sur les enfants et la COVID-19, numéro 3 (février 2022).

⁵⁰ ONU-Femmes, « Online and ICT-facilitated violence against women and girls during COVID-19 », dossier sur l'élimination des violences faites aux femmes et la COVID-19 (2020).

VI. Recommandations

57. De nombreux investissements ont été faits aux niveaux mondial, régional, national et communautaire en faveur des droits des filles et des femmes et du relèvement après la pandémie de COVID-19. Ces efforts ont toutefois été entravés par l'insuffisance des ressources, la multiplication des crises humanitaires, le manque de données sur les conditions de vie et les besoins des filles, la crise climatique et d'autres obstacles. En conséquence, nombreuses sont les filles et les femmes qui continuent d'être aux prises avec les conséquences socioéconomiques de la pandémie et les répercussions que la crise sanitaire a eu en termes de protection. Dans son rapport intitulé « Notre Programme commun », le Secrétaire général a souhaité que les femmes et les filles soient placées au cœur des efforts visant à accélérer l'application des accords existants, notamment l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les recommandations qui suivent sont des mesures essentielles que les États et les autres acteurs concernés devraient prendre pour défendre les droits des filles dans ce contexte.

58. **Les États et les autres acteurs concernés devraient mettre à profit l'expérience acquise pendant la pandémie, qui a montré qu'il était possible d'étendre considérablement les systèmes de protection sociale, et faire en sorte que les forts ralentissements économiques n'empêchent pas les familles de satisfaire leurs besoins fondamentaux, atténuant ainsi les effets disproportionnés que les crises ont sur la charge des soins, l'éducation, la santé et la sécurité des filles.**

59. **Les États et les autres acteurs concernés devraient améliorer la coordination multisectorielle dans le domaine de l'éducation, de la protection, et de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, ainsi que dans d'autres secteurs, afin de promouvoir des approches intégrées et des dispositifs complets de services qui répondent aux besoins des filles de manière globale et qui s'attaquent aux profondes inégalités structurelles qui existaient avant la pandémie.**

60. **Les États et les autres acteurs concernés devraient éliminer les obstacles de fond et les obstacles pratiques à l'éducation de toutes les filles et s'employer à toucher directement celles qui restent exclues. Pour cela, il faudrait que l'enregistrement et les méthodes d'apprentissage soient souples et inclusives, que l'on investisse pour favoriser le plus vite possible l'accès des filles à l'éducation, en particulier à l'apprentissage dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, et que soient suivies des approches ciblées, axées sur les filles et dirigées par elles.**

61. **Les États et les autres acteurs concernés devraient accorder un financement à long terme qui permettrait d'atteindre les objectifs internationaux en matière d'éducation des filles et veiller à ce que les environnements d'apprentissage, y compris ceux qui passent par les technologies numériques, soient à l'abri des violences physiques, psychologiques et sexuelles.**

62. **Les États et les autres acteurs concernés devraient mobiliser les finances publiques pour renforcer les systèmes de soins de santé primaires et garantir que des soins de santé de qualité, inclusifs et qui transforment les aspects relatifs au genre sont offerts par l'intermédiaire d'agents de santé formés aux soins inclusifs et de canaux accessibles aux adolescentes, tels que des consultations virtuelles, des services d'assistance téléphonique et des applications de téléphonie mobile, ces dispositifs devant comprendre des services de santé sexuelle et reproductive, des services relatifs au VIH et des services de lutte contre la violence de genre adaptés aux adolescents.**

63. Les États et les autres acteurs concernés devraient veiller à ce que les adolescentes, en particulier celles qui vivent en situation de vulnérabilité ou de marginalisation, bénéficient en permanence de services de santé mentale et de services psychosociaux améliorés, offerts dans le cadre de dispositifs accessibles, notamment des activités et services proposés en milieu scolaire et des services itinérants ou communautaires, ainsi que de services qui favorisent le développement optimal de l'enfant tout au long de la vie.

64. Les États et les autres acteurs concernés devraient prendre activement en compte la dimension de genre dans toutes les politiques et tous les programmes d'urgence qui concernent l'eau et l'assainissement, et s'efforcer de garantir à toutes les adolescentes un accès sûr et inclusif à des articles et services d'hygiène et d'assainissement de qualité, y compris dans tous les environnements d'apprentissage.

65. Les États et les autres acteurs concernés devraient accélérer la transition vers des systèmes alimentaires plus résilients et plus durables afin que des réserves alimentaires suffisantes soient disponibles pendant et après les situations d'urgence.

66. Les États et les autres acteurs concernés devraient donner la priorité aux services de prévention et d'intervention qui portent sur la violence contre les filles et la violence de genre et les renforcer, notamment en investissant davantage dans la prévention (au moyen de transferts en espèces et d'actions de sensibilisation, par exemple), en établissant des canaux de signalement et des mécanismes d'orientation sûrs, fiables et confidentiels ou en améliorant ceux qui existent, et en garantissant que les personnes rescapées bénéficient de services de qualité qui soient aussi accessibles.

67. Les États et les autres acteurs concernés, y compris la police et les services sociaux, devraient investir dans des services de soins, de protection et de réadaptation pour les filles rescapées de la traite et veiller à ce que les lois et les politiques prévoient des dispositions juridiques et judiciaires pour les protéger.

68. Les États et les autres acteurs concernés devraient établir des cadres juridiques et réglementaires visant à éliminer les mutilations génitales féminines et le mariage d'enfants, et investir dans des solutions et des programmes de mobilisation menés par les communautés et les adolescentes et adolescents dans tous les contextes humanitaires et tous les contextes de développement. Ils devraient également promouvoir des approches multisectorielles qui s'adressent aux filles les plus vulnérables et continuer de chercher à déterminer quels ont été les effets de la pandémie sur les pratiques néfastes et ce, afin d'élaborer des réponses plus ciblées et plus efficaces.

69. Les États et les autres acteurs concernés devraient s'attaquer aux obstacles structurels et aux normes de genre et autres dispositions discriminatoires fondées sur le genre qui ont contraint de manière disproportionnée les filles à travailler dans des conditions dangereuses et sans être rémunérées. Pour cela, il faut mettre en place des programmes favorisant l'égalité des genres afin de s'attaquer aux causes profondes de la discrimination et adopter des politiques d'emploi qui transforment les aspects relatifs au genre et respectent les principes et les droits fondamentaux.

70. Les États et les autres acteurs concernés devraient investir davantage dans les systèmes de protection de l'enfance, et en particulier dans le personnel des services sociaux, dont les membres devraient être considérés comme des travailleurs essentiels dans les contextes d'urgence.

71. Les États et les autres acteurs concernés devraient veiller, dans un contexte humanitaire, à ce que les efforts de relèvement après la pandémie de COVID-19 soient accessibles et efficaces pour toutes les filles, faciliter la participation des femmes et des filles à la prise de décision et aux instances dirigeantes et accroître les investissements afin de garantir le respect, la protection et l'exercice des droits de toutes les filles.

72. Les États et les autres acteurs concernés devraient réformer le droit successoral et les régimes matrimoniaux afin de faire respecter les droits des femmes et des filles au logement, à la terre et à la propriété, et dialoguer avec les communautés aux fins de l'élaboration et la mise en œuvre de ces réformes.

73. Les États et les autres acteurs concernés devraient veiller à ce que les politiques de relèvement à long terme après une pandémie favorisent la participation des filles et des jeunes femmes à l'élaboration des politiques liées au climat, mettent l'accent sur la création d'emplois verts et l'accès des femmes à ces emplois et soutiennent des interventions telles que les transferts monétaires assortis de conditions et d'autres mesures de protection sociale destinées à protéger les jeunes femmes et les adolescentes dans les secteurs sensibles au climat tels que l'agriculture, la sylviculture et la pêche, notamment en les aidant à adopter des pratiques climato-compatibles.

74. Les États et les autres acteurs concernés devraient veiller à ce que les filles et les femmes, en particulier les adolescentes, les filles en situation de handicap et les filles issues de groupes marginalisés ou difficiles d'accès, participent vraiment et en toute sécurité à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi de solutions de relèvement après une pandémie qui tiennent compte des questions de genre et qui transforment les aspects relatifs au genre.

75. Les États et les autres acteurs concernés devraient préserver les droits civils et politiques des filles que sont, par exemple, le droit à l'identité et à l'enregistrement des naissances, le droit à la liberté de réunion pacifique et le droit à la liberté d'expression, et devraient protéger contre les discours haineux et la violence les filles qui agissent comme défenseuses des droits humains.

76. Les États et les autres acteurs concernés devraient faciliter la mise à disposition de plateformes numériques accessibles à toutes les filles et aux membres de leur famille afin de garantir l'égalité d'accès à l'éducation, à la santé et à d'autres services et de lutter contre la fracture numérique, et ils devraient veiller à ce que les femmes et les filles puissent évoluer en toute sécurité dans des environnements numériques qui favorisent leur avancement.

77. Les États et les autres acteurs concernés devraient donner la priorité à la collecte et à l'analyse de statistiques genrées et de données essentielles ventilées par sexe, âge, handicap et autres aspects de la diversité qui viendraient éclairer l'élaboration et l'application de politiques et mesures de relèvement après une pandémie, garantissant ainsi que ces politiques et ces mesures tiennent compte des questions de genre et visent à soutenir les filles dans tous les contextes, notamment celles qui sont en situation de déplacement ou de crise humanitaire.